



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Ratification du Protocole de Madrid : Égypte

1. Le 3 juin 2009, le Gouvernement de l'Égypte a déposé auprès du directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument de ratification du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard de l'Égypte le 3 septembre 2009.
2. La ratification par l'Égypte du Protocole de Madrid porte à 79 le nombre de parties contractantes au Protocole. Le nombre total de parties contractantes au système de Madrid reste à 84. Une liste des membres de l'Union de Madrid, ainsi que des informations sur les dates auxquelles ces parties contractantes sont devenues parties à l'Arrangement et/ou au Protocole de Madrid, sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 11 juin 2009